

L'EMIGRATION MAROCAINE: UN PHENOMENE DE SOCIETE

Mohamed KHACHANI

Le Maroc constitue un bassin migratoire important, s'il fut durant toute la première moitié du XXème siècle un pays d'immigration, accueillant des flux migratoires relativement importants en provenance de certains pays européens, il est devenu depuis un pays d'émigration principalement vers les pays de l'Union Européenne. L'émigration marocaine vers cet espace est devenue, depuis les années 60, un phénomène sociétal majeur. De nos jours, et presque au quotidien, la question fait souvent la une des médias abordant ses différentes dimensions économique, politique et sociale, avec comme informations très fréquentes, les drames des « pateras ».

Avec la constitution d'un stock d'immigration important (légal et illégal), celle-ci devient un enjeu essentiel dans les relations entre le Maroc et l'Union Européenne. De projet économique, l'émigration a tendance à devenir un projet de vie ; néanmoins, cette "diaspora" marocaine résidant à l'Étranger confectionne un système de liens humains, économiques et culturels très solides avec le pays d'origine.

L'examen de ce phénomène renvoie à une problématique à 4 dimensions:

- l'évaluation actuelle du phénomène ;
- les causes et les motivations de l'émigration ;
- l'impact de l'émigration sur l'économie marocaine et ;
- les perspectives d'avenir.

La dimension et l'évaluation quantitative du phénomène

1/ Les différentes phases de l'émigration marocaine:

L'émigration marocaine a connu un développement important à partir des années soixante. Cette vague d'émigration était essentiellement masculine et individuelle.

A partir de 1974, le déclenchement de la crise dans les pays européens suite au premier choc pétrolier qui a secoué les économies occidentales en 1973, la montée et l'aggravation du chômage étaient à l'origine d'un renversement des politiques migratoires ; celles-ci vont ralentir les flux de départ des Marocains vers l'Europe.

Cette politique restrictive s'est accompagnée de l'apparition de 4 formes d'émigration dont certaines existaient auparavant mais se sont intensifiées depuis:

(i) L'émigration dans le cadre du regroupement familial va prendre le relais de l'émigration individuelle. Par son ampleur, ce processus qui a bénéficié surtout aux migrants anciennement installés en Europe a changé la finalité du projet migratoire qui de provisoire devient définitif, il a par ailleurs complètement transformé les structures par âge et par sexe de la communauté marocaine; ceci engendra un rajeunissement et surtout une féminisation de la population immigrée marocaine en Europe.

(ii) Parallèlement à ce flux migratoire, se développait une autre forme d'émigration, l'émigration saisonnière. Insignifiante jusqu'à la fin des années 60, elle s'amplifiait progressivement jusqu'au début des années 80, en réponse à une demande accrue de main-d'œuvre dans certains secteurs d'emploi temporaire comme l'agriculture le bâtiment, la restauration et les hôtels. Entre 1972 et 1981, elle porta en France sur 126.000 personnes. Le phénomène déclina par la suite et ne dépassa pas les 4.000 personnes en 1990.

(iii) A partir de la moitié des années 80, l'émigration féminine a connu un développement important. Contrairement à la phase du regroupement familial, l'émigration féminine devient individuelle et autonome. De nouvelles destinations sont ciblées, l'Italie et l'Espagne en Europe et la Libye et les Pays du Golf dans le monde arabe.(Khachani, 1996,a)

(iv) Depuis 1990, les flux d'émigration vers les pays d'accueil traditionnels ont fortement régressé. Les dispositions prises à la suite de la convention d'application des accords de Schengen signée en juin 1990 (établissement de visas, de contrôles rigoureux aux frontières, système très sélectif de délivrance de permis de travail,...)ont réduit l'émigration légale. Ces dispositifs réglementaires, destinés à contrôler en amont les flux migratoires, vont soutenir la logique de l'ostracisme, ils vont aboutir à une véritable fermeture des frontières entravant de manière constante la circulation des personnes.

Ces mesures ont eu des effets pervers, il ont engendré le développement de l'émigration illégale; les réseaux clandestins prennent ainsi le relais des circuits légaux.

Tableau N°1: Les indicateurs de l'émigration clandestine en Espagne

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Refoulements	1558	2131	609	17263	17751	25748	22829	-
Expulsions	1497	971	1040	3548	3398	3327	5058	-
Détenus des "pateras"	477	616	1925	513	1257	1573	887	2995
"Pateras" interceptées	4	15	33	34	130	339	399	557

Source: Ministère de l'Intérieur. Sous direction des étrangers.(Bernabe, 2000)

L'évolution récente du phénomène a été marquée par l'apparition de nouveaux profils d'émigrés clandestins. les changements constatés dans cette forme d'émigration se sont opérés au niveau de cinq paramètres: (Khachani, 1999)

✓ **Le sexe:** la migration clandestine, masculine au départ est devenue mixte ; de plus en plus de femmes tentent l'aventure dans les mêmes conditions difficiles que les hommes.(ABC, 1999 .Al Alam,1999) .

✓ **L'âge:** des enfants mineurs émigrent dans la clandestinité. Se cachant dans des camions remorques ou sous des cars ou dans des containers, leur présence est devenue visible notamment en Espagne et en Italie.

✓ **Le niveau d'instruction:** Les candidats à l'émigration clandestine qui étaient auparavant des personnes analphabètes ou ayant un niveau de formation professionnelle généralement bas sont de plus en plus instruits avec une proportion de diplômés et de lauréats d'écoles de formation professionnelle.

✓ **Les régions d'origine:** Les candidats à l'émigration clandestine sont originaires non seulement de différentes régions du Maroc mais également de certains pays du pourtour méditerranéen et de l'Afrique subsaharienne (Libération, 2000).

Qu'elle soit légale ou illégale, l'émigration marocaine en Europe est désormais une donnée structurelle tant au niveau économique qu'au plan socioculturel, dans la mesure où elle touche l'ensemble des régions du pays, villes et campagnes, à des degrés plus ou moins intenses.

L'EMIGRATION MAROCAINE

2/ l'évaluation quantitative du phénomène et les pays de destination:

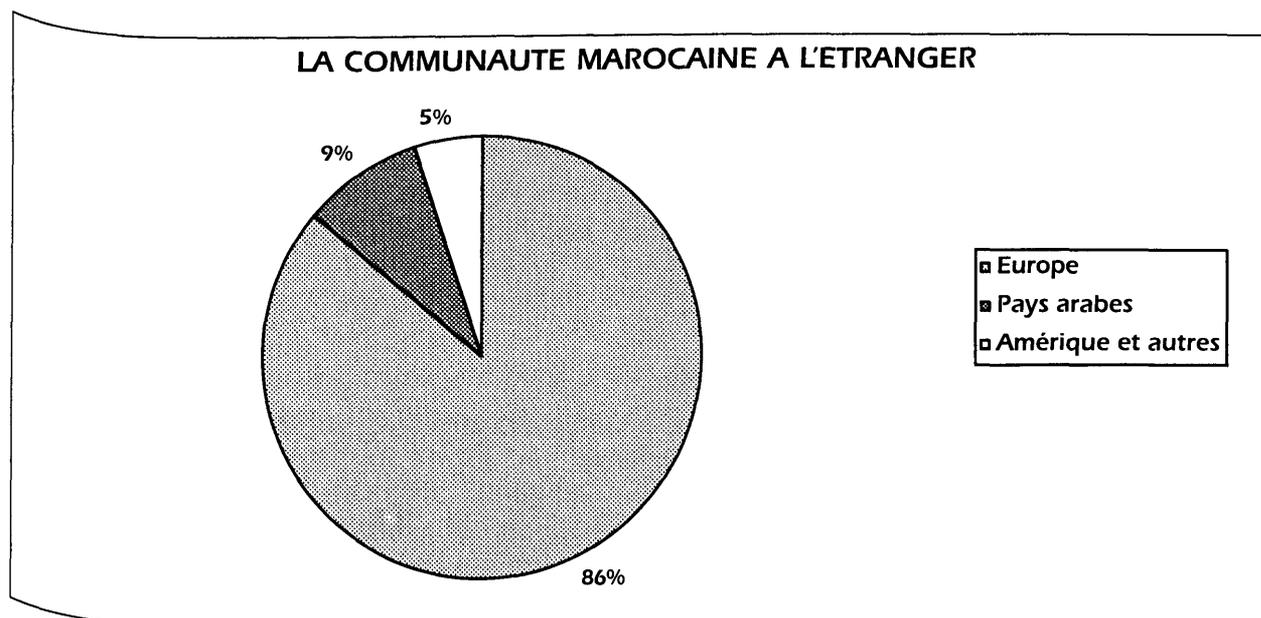
Le nombre des Marocains en Europe est difficile à évaluer en raison de l'importance des flux clandestins et du nombre important des naturalisés, phénomènes engendrant des évaluations parfois très disproportionnées suivant les sources statistiques(par exemple entre les statistiques d'Eurostat et celles de la Direction des Affaires Consulaires et Sociales au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération).

Si l'estimation retenue (la plus actualisée) est celle, assez large, du département ministériel marocain, il semble qu'elle reflète mieux le stock de l'immigration marocaine à l'étranger.

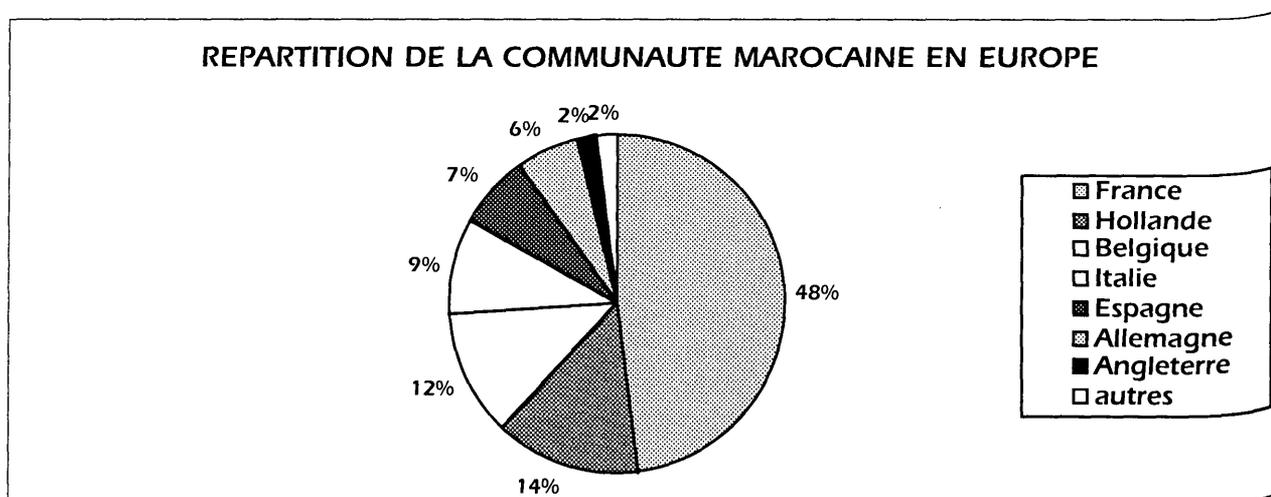
Tableau N° 2:
Evaluation et répartition par pays de destination des immigrés marocains
Estimation 1999 (en milliers de personnes)

Europe	1.851.094	Pays arabes	224.385
France	888.007	Libye	112.026
Pays Bas	258.292	Algérie	47.998
Belgique	200.941	Tunisie	24.840
Espagne	180.857	Arabie Saoudite	20.000
Italie	171.460	Emirats A.U	8.359
Allemagne	104.278	Oman	2.910
Grande Bretagne	17.715	Syrie	1.278
Danemark	10.409	Autres	6.974
Norvège	4.517	Afrique	5.213
Suisse	4.339	Afrique du Sud	2.063
Suède	3.708	Côte d'ivoire	1.517
Russie	2.409	Autres	1.633
Gibraltar	2.000	Asie & Océanie	1.713
Autres	4.468	Total	2.198.187
Amérique	115.782		
Canada	60.000		
Etats Unis	55.350		
Amérique latine	432		

Source: Direction des Affaires consulaires et Sociales. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération



La destination privilégiée des émigrés marocains demeure les pays de l'Union Européenne, second foyer mondial d'immigration après l'Amérique du Nord et le gros de cette "diaspora" marocaine se concentre encore dans les pays traditionnels d'accueil qui sont la France, les Pays-Bas et la Belgique.



Parmi les populations tiers méditerranéennes dans les pays de l'Union européenne, la communauté marocaine constitue la deuxième par ordre d'importance après les Turcs. C'est une population dispersée mais fortement représentée dans certains pays de l'Union européenne. Les ressortissants marocains occupent la première place parmi les étrangers non communautaires en Belgique, en Italie et en Espagne, ils occupent la deuxième place en France (derrière les Algériens), aux Pays Bas et en Allemagne (derrière les Turcs).

L'Espagne comme l'Italie qui étaient jusqu'à un date récente des pays d'émigration, ne constituaient pas une destination privilégiée des Marocains mais des pays de transit, une étape devant conduire vers les pays d'accueil traditionnels. Le verrouillage de ces derniers à partir de la fin des années 80- début des années 90 avait engendré un accroissement de l'émigration des Marocains vers ces deux pays devenus ainsi des pays d'immigration. Mais ces flux se sont stabilisés à partir de 1993 quand ces pays se sont dotés, en matière d'immigration, d'un système juridique comparable à celui du reste de l'Europe. (Giubilaro D, 1997)

Cette évaluation du stock des migrants et sa répartition entre les différents pays de destination confirment l'importance du fait migratoire devenu au Maroc un phénomène de société voire même une culture. Afin de comprendre ce phénomène et encore mieux si on veut agir sur lui, il faut d'abord connaître ses causes. La réponse à la question: «pourquoi migre-t-on?» apparaît de ce point de vue fondamentale, car les facteurs de départ et les motivations de la migration conditionnent en grande partie les modalités et le devenir des mouvements migratoires.

Les facteurs d'émigration

Dans son enclenchement, son activation et sa continuation, le processus migratoire est le résultat de l'effet combiné de trois types de facteurs:

- (i) des facteurs générateurs ;
- (ii), des facteurs incitateurs ;
- (iii) des facteurs d'appel dans les pays d'accueil (Khachani, 1996,b & Eurostat, 2000).

I/ Facteurs générateurs

Les motivations économiques sont classiquement à l'origine des migrations internationales: différences dans les niveaux de développement et dans la situation de l'emploi, écarts de revenus et espoirs de gains plus rapides dans les pays de destination.

1- Facteurs économiques

(i) A l'égard de l'Union Européenne, par exemple, le phénomène de l'émigration exprime fondamentalement les disparités économiques qui caractérisent les deux ensembles européen et marocain. Le PNB par habitant dans les pays de l'Union Européenne est 19 fois plus élevé qu'au Maroc (1250 \$).

(ii) A cet écart entre les deux ensembles concernés s'ajoutent d'autres écarts internes, celui résultant de la répartition des revenus entre les différentes catégories sociales, mais également les écarts de développement entre les différentes régions à l'intérieur du pays.

(iii) Le différentiel des salaires demeure un facteur motivant pour s'expatrier. Cet écart, même corrigé par le pouvoir d'achat de la monnaie, demeure important et exerce un puissant attrait sur les émigrés potentiels. Ainsi, Le projet d'émigrer peut intéresser même des personnes disposant d'un emploi stable mais peu rémunérateur. Le salaire moyen, qui est beaucoup plus élevé dans les pays du Nord, évolue en fonction du coût de la vie. Au Maroc, le salaire reste fort bas, le salaire minimum agricole garanti (SMAG) est de 45,50 dirhams par jour. Le salaire minimum interprofessionnel garanti (Le SMIG) est de 1685,76 dirhams par mois soit 4 à 5 fois plus bas que dans les pays de l'Union Européenne. Encore faut-il noter que ce SMIG, et en dépit de sa faiblesse, n'est pas toujours respecté en particulier dans le secteur informel et même dans le secteur structuré des petites et moyennes entreprises.

(iv) Le Maroc, comme la plupart des économies de l'Est et du Sud méditerranéens, est soumis à une forte instabilité économique. L'économie marocaine demeure une économie agraire où le secteur primaire conditionne le rythme de la croissance économique. La succession d'années de sécheresse durant les deux dernières décennies a eu un impact négatif sur le rythme de croissance, compte tenu d'un PIB agricole très fluctuant.

Cette instabilité de la croissance (en dents de scie) pose avec acuité le problème de l'absorption des déficits d'offres d'emplois et la satisfaction de l'offre de travail additionnelle.

2- Le chômage

Le chômage affecte ainsi une population de plus en plus nombreuse et surtout de plus en plus jeune. Ce fléau a pris des dimensions inquiétantes, accusant les inégalités et jetant dans la pauvreté de larges couches de la population. Il se trouve aggravé par l'importance du sous emploi en particulier en milieu rural.

Cette tendance, lourde de conséquences, est aggravée par d'autres facteurs: inadéquation entre le système de l'enseignement et celui de la formation, et les besoins du système productif et l'absence ou inefficience des structures d'intermédiation devant concilier entre offre et demande d'emploi (Le projet de création de l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences est destiné à pallier cette inefficience)

Les besoins du pays s'établissent à plus de 250.000 emplois par an, alors que l'offre n'est que d'environ 180.000, au moment où les difficultés rencontrées par plusieurs entreprises, sous le poids de la concurrence étrangère résultant d'une libéralisation progressive des échanges et d'un climat social pesant, suppriment un grand nombre d'emplois.

Si les causes générales sont autant de facteurs d'émigration, l'idée d'émigrer peut ne pas se manifester chez des candidats potentiels. L'incubation du projet d'émigrer est souvent enclenchée sous l'effet d'autres facteurs d'attraction.

II/ Les facteurs incitateurs

Ces facteurs incitateurs engendrent les mécanismes de l'émigration et provoquent un effet

d'entraînement qui assure le passage du stade latent à celui de la concrétisation de l'acte d'émigrer.

(i) L'image de la réussite sociale qu'affiche l'émigré de retour au pays pendant ses vacances annuelles. Pour revaloriser plus cette image, dans son récit, il y a souvent une dose de mythomanie confortant l'idée qu'on se fait de cet "Eldorado" largement médiatisé par la télévision.

(ii) L'impact de l'audiovisuel: La révolution de la communication a provoqué une banalisation de la parabole, le bas prix du "plateau magique" le rend accessible à des populations périurbaines et même rurales. Par l'intermédiaire de l'image diffusée par des dizaines de chaînes, des couches déshéritées sont transportées chaque soir, dans un monde magique qui cultive en eux le désir d'émigrer.

(iii) La proximité géographique: l'Europe n'est qu'à 14 kilomètres des côtes marocaines, le littoral espagnol est visible à partir de la côte marocaine qui s'étend de Tanger à Ceuta.

Si ces facteurs générateurs et incitateurs entretiennent une forte propension à émigrer, celle-ci est stimulée également par des facteurs émanant des pays d'accueil.

Les facteurs d'appel dans les pays d'accueil

(i) Une demande de travail spécifique existe dans les pays d'accueil, cette demande répond, pour des raisons de coût et de flexibilité, aux besoins d'un marché secondaire caractérisé par des emplois précaires et/ou socialement indésirables.

Cette demande de travail émane principalement de l'économie souterraine. Celle-ci est très développée dans les pays de l'Union Européenne et particulièrement dans les pays de l'arc latin.. Ici, les employeurs multiplient les embauches illégales profitant de «la fragilité juridique» des migrants clandestins.

(ii) Une construction juridique contraignante: celle-ci devait restreindre les conditions d'accès sur le territoire des pays de l'Union Européenne. Mais elle a eu pour effet de réduire la mobilité dans le sens pays d'accueil- pays d'origine et comme tout arsenal juridique qui multiplie les interdictions bien au delà de certaines limites, il a engendré nécessairement l'illégalité et le développement de l'émigration clandestine.

Cette dialectique du rejet juridique et de l'appel économique est lourde de conséquences pour le phénomène migratoire, elle a favorisé le développement de ce qu'on pourrait appeler le «commerce des illusions».

(iii) Le «commerce des illusions» est un phénomène qui prend des dimensions dramatiques. Des réseaux structurés se sont formés pour faire passer des clandestins en Europe. Ils assurent leurs services à des prix exorbitants, les candidats paient des sommes qui peuvent aller de 6000 Dhs à 30.000 Dhs et plus si le service inclut la promesse de papiers en règle, promesse souvent sans fondement.

(iv) Le facteur politique: les opérations sporadiques de régularisation des migrants clandestins dans les pays d'accueil, initiatives qui renforcent la détermination et nourrissent l'espoir de la plupart des candidats à la migration clandestine.

Tous ces facteurs ont contribué à maintenir une forte propension à émigrer et même à créer une culture de l'émigration. Cette communauté marocaine expatriée maintient un réseau de liens économiques très solides avec la Maroc.

**L'impact de l'émigration
sur l'économie marocaine**

Cet impact peut être apprécié à 2 niveaux: Les transferts de revenus et l'affectation de ces transferts.

1- Les transferts de revenus, une manne financière

Enjeu essentiel de la problématique migratoire et ce à la fois aux niveaux microéconomique et macro-économique, les transferts des fonds constituent une source appréciable de devises pour les finances marocaines. Les formes prises par ces transferts sont diverses: il y a des circuits "visibles" et des circuits "invisibles" ou souterrains. Les premiers sont constitués par les circuits officiels recensés dans les balances de paiements comme "transferts sans contrepartie". Les seconds échappent aux statistiques officielles et incluent diverses opérations:

- les liquidités que l'émigré fait rentrer avec lui ou fait envoyer par une tierce personne au pays d'origine ;
- les compensations entre compatriotes, mécanisme qui intervient quand l'émigré règle dans le pays d'accueil pour le compte d'un compatriote des achats ou des factures; en contrepartie, son compte au pays d'origine ou celui de sa famille sont accrédités en monnaie nationale ;
- tous les biens matériels que l'émigré fait rentrer au pays à l'occasion de son séjour notamment des voitures, des articles électroménagers, du matériel électronique, ameublements, etc.

Les fonds transitant par les circuits officiels ne représentent donc qu'une partie des transferts. Ces transferts ont évolué à une cadence rapide.

Tableau N°3

**Evolution des rapatriements effectués par les résidents Marocains à l'étranger
en milliers de dhs**

Années	1970	1975	1980	1985	1990	1991	1992
Transferts	316,8	2.159,6	4.147,6	9.732,2	16.537,6	17.328,1	18.530,7
Evolution en% (N/n-1)	+ 4,6	+ 38,7	+ 12,2	+ 26,7	+ 45,8	+ 4,8	+ 7
Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Transferts	18.215,9	16.814,4	16.819,9	18.873,8	18.033,4	19.200,0	19.001,5
Evolution en%(N/n-1)	- 1,7	- 7,7	+0,03	+ 12,2	- 4,5	+ 6,5	- 1,6

Source: Office des changes

En dépit de cette tendance à un tassement, les transferts continuent de constituer des ressources appréciables pour le Maroc. L'importance de ces transferts pour l'économie marocaine peut être mieux appréciée en comparant ces fonds à certains agrégats macro-économiques: le produit intérieur brut (PIB), les exportations et les importations. En 1997, on obtient les ratios suivants:

Tableau N°4:

Parts des transferts officiels des émigrés marocains dans le PIB, les Exportations et les Importations en 1999.

Transf/PIB	Transf/Export	Transf/Import
5,54	26,29	17,94

Ces transferts ont ainsi un impact déterminant sur le financement de la croissance et sur les équilibres financiers de l'économie nationale.

S'agissant des transferts en nature, leur évaluation demeure difficile, une enquête ponctuelle couvrant deux des principaux foyers de l'émigration marocaine: Nador au Nord et Tadla au centre, évaluent ces transferts entre 30% et 50% des transferts financiers (GERA, 1994).

Ces transferts ont été stimulés par une série de facteurs, notamment les dévaluations successives du Dirham, des taux d'inflation bas et l'installation des réseaux bancaires dans les pays d'accueil.

2- Les affectations des transferts

L'émigration marocaine étant fondamentalement une émigration économique, le comportement économique de l'immigré, celui de la première génération, est assez typé: les revenus sont affectés en priorité à la satisfaction des besoins fondamentaux de l'immigré et de sa famille vivant avec lui ou restée au pays. Une partie de ces revenus est réservée à l'investissement dans le pays d'origine afin de préparer une éventuelle réinsertion dans le pays d'origine.

Si l'immobilier demeure le secteur dominant dans les investissements des émigrés, les motifs de ce choix paraissent évidents, cet investissement est un signe de réussite sociale, mais en même temps, il représente pour l'émigré vivant loin de chez lui une charge affective, il a une valeur symbolique. Dans une perspective de retour (première génération), la construction d'un logement dans le pays natal constitue pour l'immigré une véritable sécurité. Mais une fois cet objectif atteint, le critère de rentabilité conditionne les autres choix des secteurs d'investissement. Le souci d'une sécurité à caractère social se double d'une sécurité à caractère économique. Les secteurs investis sont ainsi des secteurs à moindre risque et à rentabilité immédiate (commerce, immobilier, services, etc).

Dans l'agriculture, ces transferts ont eu des effets controversés. Si le départ des jeunes a engendré dans certaines régions un déclin de l'économie agricole et parfois un relâchement des liens entre ces individus et la terre, dans d'autres cas, ces transferts ont eu des effets importants, l'intervention des émigrés dans le milieu rural a permis une amélioration de l'activité agricole ; cette amélioration se traduit souvent par l'extension de la superficie et la modernisation des moyens de production dans les exploitations familiales .

Mais l'impact des investissements sur le tissu économique semble évoluer au vu des perspectives d'investissements nouveaux où sont impliqués des émigrés d'un profil plus évolué.

Les émigrés, en particulier ceux de la première génération, présentent en général un profil bas: fort taux d'analphabétisme, manque de qualification et des ressources se réduisant essentiellement aux revenus du travail. Mais ce profil bas n'exclut pas, toutefois, l'émergence dans les pays d'accueil d'une catégorie d'immigrés s'adonnant à d'autres activités que la vente de la force de travail et investissant divers espaces économiques.

Les secteurs privilégiés demeurent le commerce d'alimentation, la restauration et l'artisanat, champs d'investissement préférés des premières vagues d'émigration . Mais de plus en plus, on assiste à une extension du champ économique investi par les immigrés. Des résidents marocains en Europe se trouvent ainsi à la tête d'entreprises d'import/export, de transport, de tourisme, d'informatique, de publicité, de services de nettoyage, d'autres gèrent des entreprises industrielles dans les branches de la confection, de l'alimentation, de la menuiserie, de la peinture, des matériaux de construction, de la métallurgie, etc.

Ces nouvelles attitudes semblent influencer sur le comportement de l'immigré à l'égard de l'investissement au Maroc. Ainsi, les immigrés investissent de nouveaux champs économiques.

Les immigrés ont pris part aux privatisations, ils ont participé à toutes les offres de la Bourse des Valeurs de Casablanca(BVC) et la seconde tranche de la compagnie de transport public CTM-LN leur était destinée. Ils représentent 24% de la demande de la BVC pour les capitaux privatisés. Cependant, d'autres formes d'investissement intéressent les immigrés: au Maroc par exemple,

les champs investis concernent l'achat et la mise en valeur de terres agricoles, création d'unités modernes d'élevage, investissement dans le secteur touristique, notamment dans la restauration et l'hôtellerie, les galeries commerciales, la petite et moyenne industrie notamment dans la confection, l'agro-alimentaire et les matériaux de construction (Khachani, 1996,c). Mais cette évolution demeure encore limitée comparée aux opportunités qu'offrent l'économie marocaine. Le problème en définitive, est de savoir comment mieux drainer ces potentialités en termes de finance et de savoir faire vers les pays d'origine. Tel devrait être un objectif important de la politique migratoire au Maroc. Cette question est d'autant plus cruciale que le Maroc est confronté à des contraintes socio-économiques pesantes et devraient faire face à des échéances déterminantes pour son avenir économique.

Les perspectives

L'examen de la question de la migration marocaine dans son avenir et devenir s'inscrit dans une problématique plus globale qui s'articule autour de trois idées clés:

(i) **Démystifier le syndrome sécuritaire et rompre avec « l'obsession du risque migratoire »**
Face au spectre de l'invasion, l'obsession du verrouillage a enclenché un mécanisme dont les effets pervers ont altéré le partenariat euro-méditerranéen dans le domaine social, culturel et humain, corbeille qui constitue le troisième volet de la conférence de Barcelone et qui ambitionnait de bâtir des ponts entre les cultures et les peuples des deux rives. (Khachani, 1998). L'approche sécuritaire en matière d'immigration a « montré ses limites » et le contrôle des frontières s'étant révélé d'une efficacité forcément limitée. (on n'arrête pas la mer avec ses bras disait le président sénégalais Abdou Diouf). Dès lors l'option « immigration zéro » est rejetée même par ceux qui étaient ses véritables instigateurs (Pasqua, Jupet,...).

(ii) Il est donc plus judicieux d'adopter une approche plus préventive et promotionnelle que sécuritaire et protectionniste. Dans cette perspective, il faut en premier et comme le reconnaît Patrick Weil, rompre avec « l'obsession du risque migratoire » (Van der Motte. F,1997). et organiser « l'ordre migratoire » en concertation entre les partenaires méditerranéens. Ainsi, chaque pays de l'Union pourrait accueillir dans le cadre d'une migration organisée et contrôlée un certain nombre de ressortissants des pays tiers méditerranéens. Un rapport du Parlement Européen (Parlement Européen, 1997) va dans le même sens. Tout en insistant sur la nécessité de définir en matière d'immigration " une politique raisonnable et digne de l'homme", il souligne que celle-ci devrait être fondée sur la constatation que dans les décennies à venir, "l'immigration sera non seulement une réalité mais aussi une nécessité".

(iii) Repenser la question dans sa dimension démographique d'autant plus que dans moins d'une décennie, l'Europe connaîtra un grand déficit en main d'œuvre. L'Europe des quinze est "**malade de sa démographie**", le nombre des naissances accuse une tendance à la baisse. En 1999, dans cinq états, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, la Suède et l'Espagne, le nombre des décès l'emporte sur celui des naissances. A moins d'un sursaut de la fécondité, les autres pays de l'Union risquent de connaître la même évolution dans les deux décennies à venir. (Population & Avenir, 1999)

La croissance démographique au Maroc(près de 1,67%), à l'instar des autres pays tiers méditerranéens engendre, en dépit d'une transition démographique assez avancée, une croissance soutenue du volume de la population active et partant de l'offre du travail sur le marché de l'emploi. Cette situation interpelle la solidarité entre les deux bords de la Méditerranée. Il serait préjudiciable pour les pays tiers méditerranéens en général que l'Union Européenne tourne le dos à son flanc sud et est au profit des Pays de l'Europe Centrale et Orientale (les PECOS).

III.3- Repenser la politique de coopération et la rendre plus dynamique pour soutenir la croissance dans les pays de départ et créer par conséquent des emplois, seul moyen susceptible d'atténuer la pression migratoire.

Dans la foulée de la mondialisation, Le Maroc, à l'instar de certains pays du Sud et de l'Est méditerranéen a signé en février 1996 un accord d'association avec l'Union Européenne. L'aboutissement de cet accord requiert une mise à niveau de l'économie marocaine afin de la rendre plus performante et donc plus compétitive. Un afflux important des investissements étrangers permettrait de combler les déficiences à ce niveau. Ici, l'apport de l'Union Européenne peut être capital.

Les investissements ainsi réalisés contribueraient par les emplois créés à endiguer la vague des candidats à l'émigration. et à contribuer ainsi à satisfaire au moins en partie l'offre de travail additionnelle. Une telle stratégie suppose, certes, une politique plus volontariste de la part des pays de l'Union Européenne mais également un assainissement de l'environnement de l'investissement au Maroc.

Conclusion

C'est Alfred Sauvy qui disait: « ou bien les richesses iront là où sont les hommes ou bien ce seront les hommes qui iront là où sont les richesses ». Posé en ces termes simples mais lucides, le problème interpelle les pays de la rive nord. Par des mesures réglementaires, ces sociétés de bien être ne peuvent pas maintenir d'une façon permanente loin de leurs frontières des poches de la misère.

Il faut donner une dimension plus concrète à la solidarité internationale et régionale, internationale, parce que la jeunesse africaine, écrasée par les fléaux de la misère, de la guerre et des épidémies regarde de plus en plus vers l'Europe et les pays de l'Afrique du Nord, et en particulier le Maroc, ont tendance à devenir des pays de transit. La solidarité régionale, parce qu'il faut donner un sens plus concret au dialogue et au partenariat euro-méditerranéen, projet dont l'objectif déclaré est de faire de cette « Mare Nostrum » - pour reprendre une ancienne appellation romaine-un havre de paix et de prospérité partagée.

BIBLIOGRAPHIE

ABC du 23 juin 1999

Al Alam du 23/06/1999.

Benabe Lopez Garcia, 2000:

Des clandestins en Espagne. Démagogie ici et ailleurs. Colloque AMERM: Migration clandestine: enjeux et perspectives» . Imprimerie Al Karama. Rabat ..

Eurostat, 2000:

Contexte et causes de l'émigration à l'étranger. Rapport National (Maroc) préparé par Fadlollah.A, Berrada.A et Khachani,

GERA, 1994:

Etude localisée sur l'impact des transferts des résidents marocains à l'étranger. Rapport final. Faculté des Lettres.Rabat.

Giubilaro D, 1997:

Les migrations en provenance du Maghreb et la pression migratoire: Situation actuelle et prévisions. Cahiers de Migrations Internationales N° 15. BIT.

Khachani,M,a, 1996:

"La femme marocaine dans l'espace économique des pays d'accueil: quelques repères". Colloque international "Femmes et Migrations" organisé par l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations". Actes publiés dans un numéro spécial de la Revue Juridique Politique Economique et Sociale .Faculté de des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales Agdal Rabat

Khachani,M,b, 1996:

"L'émigration Sud-Nord dans le contexte du partenariat euro-maghrébin: les facteurs d'impulsion». Contribution à la Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement. Palma de Majorque 15-17 octobre.

Khachani,M,c 1996:

"L'entreprenariat immigré face aux contraintes de l'environnement socio-économique marocain". Contribution présentée au colloque organisé par le Centre d'Etudes sur les Mouvements Migratoires Maghrébins(CEMMM) le" 29-30 mai à l'Université d'Oujda.

Khachani, M, 1998:

"Le régime européen des visas: une distorsion dans le processus de Barcelone». LIBERATION du 2 Août.

Khachani,M, 1999:

"Migration clandestine en Méditerranée: enjeux et perspectives ». In colloque organisé par l'université de Bari en Italie les 22-23 octobre 1999 sur le thème: »Exclusion sociale et migration clandestine en Méditerranée».

LIBERATION, 2000du 3 janvier & du 15/16 janvier.

Parlement Européen, 1997:

Commission des Affaires Etrangères, de la Sécurité et de la Politique de Défense A 4-0027/97 du 29-01-

Population & Avenir 1999,mai -juin N° 643

Van der Motte. F,1997:

L'immigration, un avenir pour la France. L'harmattan..